



Villes amies des aînés



Une démarche de l'OMS

en faveur du vieillissement actif

Une Collectivité amie des aînés encourage le vieillissement actif en favorisant la santé, la participation et la sécurité des seniors pour améliorer leurs qualités de vie.

Une Collectivité amie des aînés adapte ses structures et ses services afin que les personnes âgées aux capacités et besoins divers puissent y accéder.

Le label « Ami des Aînés » valorise ainsi la qualité des équipements et des politiques publiques des Collectivités en prenant en compte le vieillissement de la population sur leur territoire.



Pour qui ?

- Les villages
- Les villes
- Les EPCI
- Les Conseils Départementaux
- Les Conseils Régionaux

Les 5 engagements

d'un ami des aînés



- Répondre au défi démographique du XXIème siècle
- Consulter et impliquer les habitants dans la construction d'une politique de l'âge
- S'engager dans une gouvernance partenariale
- Elaborer un état des lieux transversal sur l'usage du territoire par les aînés
- Réaliser un plan d'actions pour soutenir le vieillissement actif et en bonne santé

Un accompagnement proposé

conforme aux exigences du label

Nos consultantes formées et référencées par le réseau francophone ville amie des aînés peuvent, sur l'ensemble du territoire national vous appuyer pour :

- Réaliser un **état des lieux transversal du territoire** : organisation et animation de l'audit technique, rédaction de l'état des lieux conformément aux attendus et indicateurs du label, préconisation d'actions personnalisées sur les 8 thématiques,
- Réunir et **concerter** les acteurs du territoire, et au premier chef **les personnes concernées** : soutien à l'organisation stratégique et opérationnelle, animation de l'audit participatif et restitution des travaux,



- Impliquer les personnes **dans l'élaboration du plan d'actions**,
- Structurer la **gouvernance d'une politique de l'âge sur le territoire** : animation de séminaires, élaboration de préconisations sur mesure pour mettre en place et faire vivre des instances de pilotage d'une politique de l'âge transversale, finalisation des retroplannings, des modalités de partenariats et de financements.

Le fonds d'appui pour des territoires innovants seniors permet de soutenir les Collectivités qui s'engagent dans la démarche de labélisation.

